

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de
Seine
et Marne

De la Commune de FAREMOUTIERS

Nombre de membres

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
19

Séance du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

Date de la
convocation :
04/09/2025

Présents : Nicolas CAUX, Marie-Claude POVIE, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Isabelle TARQUIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Alain BENOIST, Lysiane CAVIC, Frédérick BOUIGE, Jean-Pierre MIHALJEVIC, Bertrand CHIGOT, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

Pouvoirs : Muriel BERNARD a donné pouvoir à Marie-Claude POVIE
Isabelle AUBERTIN a donné pouvoir à Sonia HABAY
Cindy BERTOT a donné pouvoir à Isabelle TARQUIN

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude POVIE

Délibération n°2025/037

Objet de la délibération : **CONVENTION DE REPRISE D'UN RUCHER SUR LA COMMUNE :
ACCORD ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention avec l'AFAPI annexé à la présente délibération,

Considérant l'existence d'une ruche derrière la mairie et le projet d'installation d'une seconde ruche à proximité du château d'eau.

Considérant que la première ruche appartient à la mairie et qu'elle est vide de tout essaim

Considérant que la seconde ruche appartient à Monsieur DUMONT qui souhaite en faire don à la mairie et que cette ruche est également vide de tout essaim

Considérant qu'il convient de définir la mise à disposition des deux ruches communales et de détailler les obligations qui incombent aux contractants.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve cette convention et autorise le Maire à signer la convention et tous autres documents afférents à cette convention.

Le Maire,
Nicolas CAUX



Le secrétaire de séance
Marie-Claude POVIE

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Marie-Claude POVIE.